

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2025**

A l'Assemblée Générale de l'Association Mission Locale Angevine,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Mission Locale Angevine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe « Règles et méthodes comptables » expose les principes comptables applicables notamment le principe lié à l'indépendance des exercices. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les procédures mises en œuvre par l'association sur lesquelles se fondent les évaluations relatives à la séparation des exercices.

La note de l'annexe « Annexe libre » expose les modalités d'évaluation des fonds dédiés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde l'évaluation des fonds dédiés.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Nous vous signalons, par ailleurs, qu'en raison de la réception tardive de certains documents, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans un autre délai.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre organisme.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beaucouzé,
Signé numériquement
Pour **TGS France Audit**,

Rémi LAMBERT
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	12 584	11 324	1 260	3 137
	Autres immobilisations incorporelles	5 442	4 779	663	1 730
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	534 965	446 385	88 580	130 937
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
ACTIF CIRCULANT	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	84		84	84
	Prêts	106 668		106 668	93 552
	Autres immobilisations financières	518		518	2 880
	TOTAL (II)	660 261	462 489	197 772	232 321
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients, usagers et comptes rattachés	21 723		21 723	528 708
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	888 947		888 947	50 425
	Charges constatées d'avance	2 987		2 987	3 473
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	2 121 736		2 121 736	2 714 440
	TOTAL (III)	3 035 392		3 035 392	3 297 046
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	3 695 652	462 489	3 233 164	3 529 366

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	79 615	79 615
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	113 495	113 495
	Réserves pour projet de l'entité	214 347	214 347
	Autres		
	Report à nouveau	1 496 774	1 422 715
	Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs		
	Excédent ou déficit de l'exercice	(242 203)	74 059
	Total des fonds propres (situation nette)	1 662 028	1 904 232
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	10 059	18 779
	Provisions réglementées	22 867	22 867
	Total des autres fonds propres	32 927	41 647
	Total des fonds propres	1 694 955	1 945 878
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	506 122	440 566
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Fonds dédiés sur concours publics		
	Total des fonds reportés et dédiés	506 122	440 566
Provisions	Provisions pour risques	3 640	3 640
	Provisions pour charges	176 179	194 742
	Total des provisions	179 819	198 382
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 508	118 547
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	751 891	799 560
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		19 547
	Autres dettes	2 869	1 227
	Produits constatés d'avance (1)		5 660
	Total des dettes	852 269	944 541
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	3 233 164	3 529 366
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(242 203,34)	74 059,22
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	852 269	944 541
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	87 459	57 991
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	4 309 675	4 954 430
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	18 163	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	18 563	18 264
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés	437 241	443 400
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	19 462	8
	Total des produits d'exploitation	4 890 564	5 474 092
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	554 957	608 342
	Aides financières	1 226	1 936
	Impôts, taxes et versements assimilés	305 450	327 537
	Salaires	2 865 195	2 989 206
	Cotisations sociales	884 108	984 216
	Dotation aux amortissements et dépréciations	60 642	56 091
	Dotation aux provisions		42 921
	Reports en fonds dédiés	502 797	438 191
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	99	74
	Total des charges d'exploitation	5 174 474	5 448 514
RESULTAT D'EXPLOITATION		(283 911)	25 578

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(283 911)	25 578
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	54 283	63 145
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées	2 362	
Total des produits financiers		56 645	63 145
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	2 362	
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		2 362	
RESULTAT FINANCIER		54 283	63 145
RESULTAT COURANT avant impôts		(229 628)	88 723
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		120
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(120)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		12 575	14 544
TOTAL DES PRODUITS		4 947 209	5 537 237
TOTAL DES CHARGES		5 189 412	5 463 178
EXCEDENT ou DEFICIT		(242 203)	74 059
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		12 904	11 205
TOTAL		12 904	11 205
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		12 904	11 205
TOTAL		12 904	11 205

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 233 164** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 947 209** euros et un total **charges** de **5 189 412** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-242 203** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'ASSOCIATION MISSION LOCALE ANGEVINE est régie par la loi du 1er juillet 1901 et respecte les dispositions du plan comptable des associations définies par les ANC 2018-06 ; le règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers (modifiant notamment le règlement ANC 2018-06).

Par anticipation, l'ASSOCIATION MISSION LOCALE ANGEVINE a décidé d'appliquer les modifications apportées par le règlement ANC 2022-06 dès l'exercice ouvert le 1er janvier 2024.

L'ASSOCIATION MISSION LOCALE ANGEVINE a pour objet d'assurer la gestion de la Mission Locale pour l'insertion des jeunes du bassin d'emploi angevin ainsi que de la structure d'accueil pilote rattachée, en référence à la Charte des Missions Locales et au Protocole 2020.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les durées d'amortissements appliquées par l'ASSOCIATION MISSION LOCALE ANGEVINE sont les suivantes :

- pour les logiciels : entre 3 et 5 ans
- pour les agencements, aménagements et installations générales : entre 3 et 10 ans
- pour les matériels informatiques et de bureau : entre 3 et 7 ans
- pour les mobiliers : entre 3 et 10 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	18 026					18 026
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 026					18 026
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	62 489					62 489
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	467 253		15 390		10 168	472 476
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	529 742		15 390		10 168	534 965
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	84					84
	Prêts et autres immobilisations financières	96 432		13 116		2 362	107 186
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	96 516		13 116		2 362	107 270
TOTAL		644 284		28 506		12 530	660 261

Amortissements

Etat exprimé en euros

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	13 159	2 945		16 104
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 159	2 945		16 104
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	43 753	9 580		53 333
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	355 052	48 117	10 117	393 052
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	398 805	57 697	10 117	446 385
TOTAL		411 964	60 642	10 117	462 489

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	22 867			22 867
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	22 867			22 867
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	3 640			3 640
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	194 742		18 563	176 179
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	198 382		18 563	179 819
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		221 249		18 563	202 686
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles				18 563	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

1 an au plus

plus d'1 an

CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	106 668		106 668
	Autres immobilisations financières	518		518
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	21 723	21 723	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 730	17 730	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	827 384	827 384	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	43 833	43 833	
	Charges constatées d'avance	2 987	2 987	
	TOTAL DES CREANCES	1 020 842	913 656	107 186
Prêts accordés en cours d'exercice		13 116		
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

31/12/2025

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	97 508	97 508		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	345 259	345 259		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	306 737	306 737		
	Impôts sur les bénéfices	12 575	12 575		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	87 320	87 320		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	2 869	2 869		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	852 269	852 269		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		882 213
Autres créances clients		18 723
<i>Factures à établir</i>	<i>18 723</i>	
Autres créances		863 491
<i>Four. avoirs non parvenus</i>	<i>18 402</i>	
<i>Org.soc.-Ch.à payer-Pr.à rec.</i>	<i>17 705</i>	
<i>Subventions à recevoir</i>	<i>827 384</i>	

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		575 208
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		44 567
<i>Fournisseurs fact non parvenue</i>	44 567	
Dettes fiscales et sociales		530 641
<i>Dettes provisions congés</i>	340 327	
<i>Note de frais à payer</i>	3 349	
<i>Charges soc. / congés à payer</i>	111 438	
<i>Organ. sociaux ch. à payer</i>	1 284	
<i>Subvention à reverser</i>	28 536	
<i>Charges fiscales sur congés à payer</i>	45 707	

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Charges

Produits

Charges et Produits d'EXPLOITATION

2 987

Charges et Produits FINANCIERS

Charges et Produits EXCEPTIONNELS

TOTAL**2 987**

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés Engagement d'indemnités de fin de carrière		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)		
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Les engagements de retraite ont fait l'objet d'une provision comptabilisée au passif du bilan. L'évaluation a été réalisée selon la méthode prospective (Recommandation ANC 2021 - Méthode 1b) en retenant les paramètres suivants :

- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3.73 %
- Taux de rotation du personnel : Moyen
- Table de mortalité : TG05
- Convention collective : Missions locales et PAIO
- Taux de charges sociales : 50%

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	79 615				79 615
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles	113 495				113 495
Réserves	214 347				214 347
Autres réserves					
Report à nouveau	1 422 715	74 059			1 496 774
Excédent ou déficit de l'exercice	74 059	(74 059)		242 203	(242 203)
Situation nette	1 904 232			242 203	1 662 028
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	18 779		4 436	13 156	10 059
Provisions réglementées	22 867				22 867
TOTAL	1 945 878		4 436	255 360	1 694 955

Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	440 566	502 797	437 241			506 122	
Cf.état Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	440 566	502 797	437 241			506 122	

○ Cf. commentaires page suivante

Annexe libre

Etat exprimé en euros

- La partie des ressources (dons, subventions, etc.) dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».
- Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.
- L'évaluation des fonds dédiés relatif aux CEJ a suivi le mode de calcul suivant (présent dans le fichier d'estimation) :
 - Pour les dispositifs clôturés à date d'actualisation : différence entre la date d'entrée initiale et la date de fin réelle (y compris si la date de fin réelle est postérieure à la date de fin de période choisie).
 - Pour les dispositifs toujours en cours à date d'actualisation :
 - utilisation de la durée moyenne d'un CEJ dans la ML* pour les parcours d'une durée inférieure à cette moyenne (à date de fin de période) ;
 - différence entre la date d'entrée initiale et la date de fin prévue (du dernier renouvellement), pour les parcours ayant déjà une durée supérieure à cette moyenne à date de fin de période.
 - La durée moyenne est recalculée à chaque actualisation, en fonction du niveau, elle correspond à 204 jours soit 6,9 mois (nous ne visualisons pas les données sur le document transmis), à la date d'extraction du fichier, soit le 02/02/2026.
 - Sont pris en compte pour ce calcul l'ensemble des CEJ finançables entrés depuis le lancement du dispositif, sortis du CEJ à date d'actualisation, et dont la date de fin prévue du dernier renouvellement CEJ est inférieure ou égale à la date d'actualisation.
 - NB : sont exclus de l'ensemble des données (données principales et durées moyennes) :
 - les dispositifs CEJ au statut 'Initialisé' ou 'Non initialisé',
 - les dispositifs CEJ clôturés ayant une durée inférieure à 31 jours.

Subventions d'exploitation

Subventions d'exploitation	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôt. N	
			Mt global	dt rbst		Mt global	dt pjts ss dep.
Etat - Prévention de la récidive SPIP	2 375					2 375	
Etat - Coup de Boost 2024	1 401		1 401				
Etat - Boost'heures 2024	688		688				
Etat - Action Jeune M'engage	950					950	
Etat - CEJ 2024	434 790		434 790				
ALM - Boost'heures 2024	362		362				
Etat - CEJ 2025		483 706				483 706	
Etat - Boost'heures 2025		12 886				12 886	
ALM - Boost'heures 2025		6 205				6 205	
Totalisation	440 566	502 797	437 241			506 122	

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Bénévolat	12 904	11 205
	12 904	11 205
Total	12 904	11 205

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
Bénévolat	12 904	11 205
	12 904	11 205
Total	12 904	11 205

Annexe libre

Etat exprimé en euros

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Le bénévolat (parrains) est valorisé pour la somme de 12 903.71€.

Cette somme représente 1 073 heures au smic.

Cette somme est inscrite en pied du compte de fonctionnement de résultat : "évaluation des contributions volontaires en nature".

REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS BENEVOLES ET SALARIES

Collèges	Rémunération brute	Avantage en nature
Dirigeants bénévoles	-	-
Dirigeants salariés	160 074 €	-

CONCOURS PUBLICS & SUBVENTIONS OCTROYEES

Intitulé	Montant en euros	Nature
Aide unique aux employeurs d'Apprentis	3 500,00	Concours publics
Aide AGEFIPH	14 626,90	Concours publics
Taxe d'apprentissage	17 232,29	Concours publics
Etat - Subv. CPO	2 766 506,78	Subvention
Etat - Subv. Parrainage jeunes	32 290,00	Subvention
Etat - Subv. Prévention de la récidive	24 204,00	Subvention
Etat - Subv. France Travail	335 401,01	Subvention
Etat - Subv. Boost'heures	41 527,00	Subvention
Etat -pg Ville - Action Aller Vers	14 787,00	Subvention
EPCI - Subv. Cotisations par habitant	757 669,00	Subvention
ALM - Subv. convention spécifique	270 000,00	Subvention
ALM - Subv. Boost'heures	20 000,00	Subvention
ALM - Subv. Contrat Local de Santé	2 060,00	Subvention
QP subv inv virée compte résultat	9 871,37	Subvention
Total	4 309 675,35	

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

TGS				BDO			
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	6 720		100,00		6 150		100,00	
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	6 720		100,00		6 150		100,00	

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								
--	--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »